Protégeons-nous des protecteurs

Que les premiers protectionnistes aient, sincèrement, cru que, en empêchant les marchandises de l'extérieur de venir faire concurrence à celles de l'intérieur, ils coopéraient ainsi à l'accroissement de la fortune du pays, au bien-être de ses habitants, c'est fort possible. Tout arrive.

« Vendre le plus possible, et le plus cher possible à ses voisins, et leur acheter le moins possible – ne pas leur acheter du tout serait la perfection – c'est le meilleur moyen de garder son argent dans le pays. Or, garder son argent, et attirer le plus que l'on peut de celui des autres, n'est-ce pas le meilleur moyen de s'enrichir ? »

On peut fort bien comprendre que ce raisonnement simpliste ait pu séduire les premiers économistes. Le fait de se poser comme arbitre des peuples n'implique pas un certificat d'aptitude pour celui qui se pose ainsi.

L'extraordinaire, est que cette conviction ait pu survivre si longtemps à l'expérience.

Que ceux qui profitent de l'erreur continuent à croire – ou fassent semblant de croire – que c'est pour le plus grand bien de tous que quelques milliers – quelquefois beaucoup moins – d'industriels ou intermédiaires empochent annuellement quelques dizaines ou centaines de millions prélevés indûment sur l'ensemble des consommateurs, passe encore mais que ceux sur qui sont prélevés ces millions continuent, bêtement, à payer une marchandise plus cher qu'elle ne devrait être vendue, voilà qui est moins compréhensible.

Je ne crois pas beaucoup aux réformes parlementaires, et pas du tout que les campagnes électorales valent les efforts et l'argent qu'on y dépense. Mais si j'attachais la moindre

importance au choix d'un député, la première et seule question que je poserais à un candidat, serait celle-ci : Êtes-vous protectionniste ou libre-échangiste ?

Empêcher que le coût de la vie, tant que l'organisation économique actuelle ne peut être changée, soit augmenté par des moyens qui ne profitent qu'à un petit nombre au détriment de tous, est une question qui, j'aurais cru, devrait intéresser tout le monde, et réunir l'unanimité de ceux qui n'en éprouvent que les mauvais effets.

Mais en France, où, cependant, le « protectionnisme » a eu le temps de produire ses pires effets, comme je l'ai déjà constaté, on semble se désintéresser de la question. Et on continue de demander aux députés de voter des réformes pour la réalisation desquelles il faudrait une révolution, mais on ne souffle mot de la seule qui soit capable de réunir la presque unanimité du pays, si les électeurs avaient l'intelligence de motiver eux-mêmes leurs propres desiderata au lieu de se laisser « bourrer le crâne » par les politiciens.

[|* * * *|]

De janvier à février 1918, la Ligue du « Libre-Échange » a donné une série de six conférences qu'elle a eu la bonne idée de publier en volume [[Sous le titre *le Libre-Echange International*. 2 francs, chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.]].

Et je cueille, dans ce volume, quantité de chiffres, faits et renseignements démontrant à quel point le coût de la vie est influencé par les tarifs dits « protecteurs », à quelles minorités de fripouilles — je ne trouve pas meilleure épithète pour bien caractériser les personnages — est sacrifié l'intérêt de toutes la population, par une autre catégorie de fripouilles, opérant dans la politique.

« De 1899 à 1909, c'est une surélévation de trois milliards que représente le droit sur le blé : 334 millions, environ,

par an. Sur cette somme annuelle, 15 millions sont allés au fisc, le reste, soit 319 millions sont allés aux producteurs de blé ; mais, surtout, aux gros fermiers, gros propriétaires, qui sont en très petit nombre.

« Pour la viande — d'après l'enquête de 1899, trop faible, parce que incomplète, puisqu'elle ne comprend que les chefs-lieux de département ou d'arrondissement, et les villes de au moins, 10.000 habitants — la consommation aurait été de 640 millions de kilos. En y appliquant un droit moyen de 10 francs par 100 kilos, on arrive à une surélévation de 64 millions de francs. (Conférence Schelle, février 1918.)[[*Le Libre-Echange International*, pages 104-105, I vol., chez Alcan.]]

Rien que pour le blé et la viande, la population paie, en chiffres ronds, et annuellement, 400 millions, un peu plus de 10 francs par tête, dont une très petite partie seulement va au fisc, et le reste dans la poche de quelques milliers d'éleveurs ou gros propriétaires.

Mais le blé et la viande ne sont pas les seules choses taxées. Le beurre, les pommes de terre, le poisson, la volaille, les fruits paient des droits d'entrée, quand ne viennent pas encore s'y ajouter des droits d'octroi.

Et ça ne s'arrête pas à la nourriture. On paie des droits protecteurs sur ses habillements, sur sa chaussure, sur sa coiffure, sur les machines que l'on emploie, ce qui, pour ces dernières, a pour effet d'augmenter le coût de production des objets qu'elles fabriquent.

« En 1885, Léon Say aurait calculé que le poids probable de la protection en France sur le coût de la vie s'élevait annuellement à plus d'un milliard et demi. Aujourd'hui, les droits des douanes sont autrement lourds que ceux de 1885 ; la charge totale a donc dû s'accroître encore. Il est très difficile de le vérifier, je l'ai déjà indiqué, en raison de l'insuffisance des statistiques. » (Conférence Schelle, 1er

février 1918.) » [[*Le Libre-Echange International*, pages 103-104.]]

[|* * * *|]

Voici quelques autres chiffres démontrant les effets néfastes du protectionnisme sur le coût de la vie :

« Le prix du blé, à Londres, de 1899 à 1913, a varié de 15 fr. 74 le plus bas, à 22 fr. 72 le plus haut ; tandis que, pour la même période, il coûtait à Paris, de 19 fr. 96, le plus bas, à 28 fr. 83, le plus haut, avec des différences de prix qui ont varié de 1 fr. 60, le plus bas (1909) à 7. fr. 12, le plus haut (1911) donnant une moyenne de 5 francs pour ces quinze années.

« Pour la viande, sur la même quantité consommée par semaine, l'Angleterre payait, pour le bœuf, 3 fr. 15 ; mouton, 1 franc ; porc, 0 fr. 41. La Belgique, 3 fr. 46 ; 1, fr. 09 ; 0 fr. 44. La France, 3 fr. 46 ; 1 fr. 30 et 0 fr. 48. L'Allemagne, 3 fr. 88 ; 1 fr. 39 et 0 fr. 52. (Conférence Schelle, 1er février 1918.) [[*Le Libre-Echange International*, page 80.]]. »

Si des vivres; nous passons aux produits industriels, voici ce que nous trouvons :

« Pour les rails, en France, de 1892 à 1899, ils ont coûté, la tonne de 131 francs le plus bas prix, à 154 francs, le plus haut ; tandis que, pour la même période, en Angleterre, ils coûtaient de 98 francs, le plus bas, à 122 francs, le plus haut. (Conférence Schelle.) [[*Le Libre-Echange* International, page 81.]]. »

Nous pourrions, ainsi, passer en revue les 654 articles, avec leur queue de sous-articles, dont parle, comme on verra plus loin, M. Schelle.

[|* * * *|]

« Les droits de douane protègent le travail national affirment les protecteurs. Voyons si c'est vrai.

« L'industrie costumière occupe 167.000 personnes ; mais il n'y a guère que 49.000 qui soient véritablement intéressées à la « protection ».

« Dans l'industrie de la laine ce sont les 16.000 filateurs qui ont imposé la protection.

« Pour la soie, ce sont 11.500 filateurs, 23.000 moulinistes qui ont obtenu les droits. C'est que la production de la soie, en France, est extrêmement faible. Il faut importer de la soie moulinée ou ouvrée en payant un droit de 300 francs les 100 kilos.

« Or, si on compare aux filateurs et fabricants de tissus les chiffres de ceux qui mettent en œuvre leurs produits dans l'industrie du vêtement, de la lingerie, de la mode, on trouve qu'il y a 1.551.000 personnes engagées, et ce million et demi est tributaire des petits groupes de filateurs de coton, de laines et de soie, dont le total ne représente pas le 1/10 de ce chiffre de 1.551.000. » (Conférence de M. Guyot, le 18 janvier 1918.)

C'est-à-dire, comme on le verra plus loin, les industries du vêtement, de la mode et de la lingerie sont mises en état d'infériorité devant la concurrence étrangère, à cause que les filateurs sont protégés.

Sans compter les 40 millions de consommateurs que l'on est toujours incliné à considérer comme quantité négligeable.

« Pour les cuirs et peaux, il y a 30.000 tanneurs et mégissiers qui peuvent s'imaginer avoir intérêt à la protection ; mais 215.000 fabricants de chaussures, et 89.000 gantiers et selliers ont intérêt à avoir les cuirs et peaux à meilleur marché.

« Dans la métallurgie, 56.000 producteurs de fers et aciers vivent sur 86.000 maréchaux-ferrants ; 36.000 forgerons ; 20.000 couteliers ; 66.000 fabricants de constructions métalliques ; 76.000 constructeurs de machines ; 52.000 constructeurs de navires en fer ; 21.000 armuriers ; 13.000 fabricants de chaudronnerie. » [[*Le Libre-Echange International*, pages 23-24, I volume, chez Alcan.]].

Et, sans crainte de me répéter, j'ajouterais les 40 millions de consommateurs qu'il ne faut pas oublier.

D'autre part, l'importance des chiffres ci-dessus indique que certaines catégories de « protégés » sont, non seulement, lésés comme consommateurs, mais aussi comme producteurs.

[|* * * *|]

Les exemples ci-dessus démontrent la répercussion désastreuse que les droits de protection peuvent avoir sur les industries qui ont à employer les marchandises protégées. En voici quelques autres :

« En ce qui concerne la soie, la supériorité des procédés de fabrication des tisseurs lyonnais et stéphanois les met hors de pair, les faisant maîtres, surtout en Angleterre, leur principale cliente.

« L'Angleterre est toujours le grand marché des soieries. En 1913, la France y exportai en soieries pures : tissus 98.358.000 de francs. L'Allemagne n'en envoyait que pour 1.500.000 francs, chiffre très faible relativement au chiffre français.

« Pour les rubans : 28.000.000 de francs pour la France. L'Allemagne n'en envoyait que peur 335.000, francs, chiffre insignifiant.

« Dentelles : France, 9.500.000 francs ; rien de l'Allemagne. » (Conférence Y. Guyot.) [[*Le Libre-Echange*

International, page 26 chez Alcan.]]

« Mais, si on passe aux tissus de soie, où entrent les filés si fortement imposés, nos fabricants sont battus par l'Allemagne, qui est un pays de protection aussi ; mais, tandis que les filés de coton, par exemple, paient en France des droits qui peuvent s'élever jusqu'à 528 francs les 100 kilos, ils ne paient que 36 marks, ne dépassant pas 40, en Allemagne ; c'est-à-dire, de 45 à 50 francs.

« Résultats : La France exporte, en Angleterre, pour 14 millions de tissus mélangés, en pièces ; l'Allemagne en exporte pour 43 millions. Rubans mélangés, la France en exporte pour 324.000 francs, l'Allemagne pour 10 millions 400 mille francs. » (*Libre-Echange International*, page 26.)

Pendant que nous en sommes au tissage et à la filature, voici un petit recensement qui confirme ce que nous avançons sur les mauvais effets et la répercussion désastreuse que les droits de douane peuvent avoir sur l'Industrie : C'est le prix de revient d'un même nombre de broches dans les pays suivants :

Pays libre :

Angleterre : 328.000 fr.

Pays protégés :

Allemagne : 485.000 fr.

États-Unis : 656.000 fr.

France : 458.000 fr.

Résultats : La Grande-Bretagne possède 55 millions de broches, l'Allemagne 10 millions, la France 7 millions.

En. France, une broche par cinq habitants et demi, tandis qu'en Angleterre, il existe une broche par 4/5 d'habitant.

[[Conf. Guyot, *Le Libre-Échange International*, page 20, Alcan, éditeur.]].

Quant à la Hollande, pays de libre-échange, le nombre des broches depuis 1880, date où elle a commencé à abandonner le protectionnisme, le nombre des broches est passé de 180 mille à 450 mille, et celui des métiers dans les tissages, de 9.000 à 24.000 C'est une augmentation de 146 à 171 % [[*Le Libre-Échange International*, page 26, chez Alcan.]].

[|* * * *|]

Léon Say avait calculé que le poids du protectionnisme grevait le coût de la vie, en France, de un milliard et demi annuellement. Mais avait-il fait entrer en compte la perte de temps que comportent les complications douanières, et les spéculations et agiotages que facilite la « protection » ?

« Il est inscrit 654 objets taxés, auxquels ont été ajouté quantités de bis, de ter, et de quater. À chacun d'eux correspond un article avec des sous-articles et spécialisations.

« Par exemple, au n° 212, pour les fils de fer, sont établis 12 droits différents ; pour les filés de coton, sont 23 droits différents, allant de 15 à 528 francs. [[Conf. Pierson, *Le Libre-Echange International, page 119]].*

« Ces chiffres sont confirmés par Y. Guyot qui dit que les filés de coton paient un droit d'entrée pouvant s'élever à 340 francs par 100 kilos pour les fils mesurant au kilogramme plus de 381.000 mètres ; 15 % de plus, s'ils sont blanchis ; 30 % de plus s'ils sont teints ou chinés. Le tarif pouvant être porté ainsi à 538 francs. » (*Le Libre-Echange international*, page 21.)

« On peut deviner le trouble que ces droits appliqués peuvent apporter au commerce, la perte de temps qu'entraînent toutes ces chinoiseries. Mais cela n'est pas tout.

« Sur ces 654 articles, de 1892 à 1908, il n'a pas été apporté moins de 348 modifications. Le tarif des douanes fut retouché par 40 lois spéciales.

« Et ces modifications ont été, le plus souvent, des aggravations. » (Conférence G. Paturel, *Libre-Echange International*, page 43).

« On peut affirmer que la loi de 1910 n'a pas été une révision dans le sens que chacun donne à ce mot, mais une aggravation importante du système protecteur..., 454 numéros ont été modifiés ; 54 numéros ont été ajoutés ; 1.498 spécifications ont été faites ; le droit sur la viande de bœuf a été porté de 10 à 30 francs les 100 kilos ; le tarif général a été systématiquement majoré ; l'écart entre ce tarif et le tarifs minimum a été, en général, porté à 50 % ; un grand nombre d'exemptions ont été supprimées ; le tarif minimum a été fortement relevé. » [[G. Schelle, *le Bilan du Protectionnisme en France*, I vol., chez Alcan, cité par Paturel, conf. du 25 janvier.]].

Dans un prochain article, je démontrerai que, contrairement à ce qu'affirment les protectionnistes, le protectionnisme ne protège pas le travail national.

[/J. Grave/]